

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 06209 Numéro SIREN : 840 660 526 Nom ou dénomination : A.D.M. PEINTURES
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/03/2024 sous le numéro de dépôt 8402

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise A.D.M. Peintures

du 01/07/2021

Adresse 1 allée des pervenches 93137 NOGENTY-SUR-MARNE

au 30/06/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	SAÏD HADJICHALIL (1) peintre				1 allée des pervenches 93137 NOGENTY-SUR-MARNE				
2	Séverine Batail peintre				1 allée des pervenches 93137 NOGENTY-SUR-MARNE				
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
REMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)		
1	2 352	321			2 673			2 673	
2	113	85			198			198	
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**	2 465	406			2 871			2 871	

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2022 (total col 9 + total col 10) ⑩	3 186	- de l'exercice 2022... ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩	38 659	- de l'exercice précédent ⑩	16 971
Nom et qualité du signataire		À Paris, le 22/06/22	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Document communiqué en vertu de la loi n° 62-510 du 28 juin 1962 relative à l'accès à l'information.

①

BILAN — ACTIF

DGEIP N° 2050 SD 2022

Désignation de l'entreprise : A.D.M. Peintures 1 2

Adresse de l'entreprise : 1 allée des parvanches 93330 NEUILLY-SUR-MARNE Durée de l'exercice précédent : 1 2

Numéro SIRET : 3 4 0 6 6 0 5 2 6 0 0 0 1 ☐ Non

						Exercice N		Exercice N-1		
						31/03/2022		31/03/2021		
				Bilan		Amortissements, provisions		N°		
				1		2		3		
Capital souscrit non appelé				AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AB		AC					
		Frais de développement *	CA		CC					
		Cessions, brevets et droits similaires	AD		AG					
		Fonds commercial (1)	AH		AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
		Terreins	AN		AO					
		Constructions	AP		AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU					
	Immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	AV		AW					
		Avances et acomptes	AX		AY					
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU		CV					
		Créances rattachées à des participations	BB		BC					
		Autres titres immobilisés	BD		BE					
		Prêts	BF		BG					
		Autres immobilisations financières *	BH		BI					
		TOTAL (II)			BJ		BK			
		ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
En cours de production de biens	BN				BO					
En cours de production de services	BP				BQ					
Produits intermédiaires et finis	BR				BS					
Marchandises	BT				BU					
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW					
	Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY					
	Autres créances (3)		BZ	16 714	CA			16 714		
	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC					
	Values mobilières de placement (dont actions propres)		CD		CE					
DIVERS	Disponibilités	CF	4 313	CG			4 313			
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI						
	TOTAL (III)			CJ	21 027	CK		21 027		
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer	(IV) CW								
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM								
	Frais de conversion actif *	(VI) CN								
TOTAL GÉNÉRAL (I + VI)			CO	21 027	CA		21 027			
Ressources (1), Dont direct (1a)			CP		(3) Part à plus d'un an	CR				
Charges de résorption de propre				Stocks :			Créances :			

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Exercice clos le 31/12/2022
Date de mise à jour : 01/01/2023

Designation de l'entreprise		Exercice N	
A.D.M. Peintures		N°	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont verse...	DA	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équité de...	DC	
	Reserve légale (3)	DD	
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Reserves réglementées (3)* (Dont réserves transférées au statutaire des imp...	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(13 321)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	16 679
Autres titres émis	Pertes des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	DV	2 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 415
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régulé	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	4 447
	Ecart de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	21 027
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	EB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1975);	EC	
	Écart de réévaluation libre	ED	
	Réserve de réévaluation (1976)	EE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 447
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 3032

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2022

Formule de calcul simplifiée
du Compte de résultat

Designation de l'entreprise		Société N				Montant	Unité
		Produits		Charges d'exploitation et dotations aux amortissements et provisions		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue	FD		FE		FF	
	biens *						
	services *	FG	5 504	HH		FI	5 504
	Charges d'affaires netes *	FJ	5 504	FK		FL	5 504
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
Total des produits d'exploitation (2) (1)						FR	5 504
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	923
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	5 923
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 163
	Salaires et traitements *					FY	3 186
	Charges sociales (10)					FZ	7 679
	Dotations aux amortissements et provisions	Sur immobilisations		dotations aux amortissements *		GA	
				dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
	Dotations aux provisions	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
						GE	
	Autres charges (12)					GF	
Total des charges d'exploitation (4) (11)						GG	18 875
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(13 371)
Produits financiers	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (3)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV - VI)						GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(13 371)

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Annexe 1

Designation de l'entreprise : <u>A.D.M. Peintures</u>		N° : ☐	
		Exercice N	
PRÉLÈVEMENTS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (7 bis)		HE
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (7 ter)		HG
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HI
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HJ	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HK	
Impôts sur les bénéfices *		HL	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HM	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HN	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HO	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HY	
	(2) Dont : - produits de locations immobilières - produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (déclaré au 8) ci-dessous :	IG	
	(3) Dont : - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
	(4) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (déclaré au 8) ci-dessous :	HQ	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IH	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IJ	
	(7) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.T.)	IK	
	(8) Dont amortissements des souscriptions dans des PMI innovantes (art. 217 octies)	IL	
	(9) Dont amortissements exceptionnel du 2% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	IM	
	(10) Dont transferts de charges	IN	
	(11) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) Dont montant des cotisations obligatoires (Sécurité Sociale) A5	IO	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	IP	
	(13) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	IQ	
	(14) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	IR	
	(15) Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	IS	
	(16) Dotal des produits et charges exceptionnels (Sous-ensemble de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (1)) et le montant en annexe	IT	
	(17) Dotal des produits et charges sur exercices antérieurs	IU	

Désignation de l'entreprise : <u>A.D.M. Peintures</u>										Néant ☒			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentation		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		C7		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KE		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Donc Composants	I9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Donc Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Donc Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Donc Composants	M3			KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX		
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN		LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V			
TOTAL IV						LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								OG		OH		OJ	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation nette * (évaluation par mise en équivalence)					
		par versement de poste à poste		par extinction des titres ou mise à l'écart des biens résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		EX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets ame nagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG		NH		NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations				IO		ON		OY		OZ	
Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F		2G			
TOTAL IV				13		NJ		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						14		OK		OI		OM	

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice clos le 3 0 0 6 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise A.D.M. Peintures

Neant ☒ •

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 + col. 2) = (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 + col. 2) + col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE =
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE =
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Designation de l'entreprise A.D.M. Peintures

CADRE A

**SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements en cours à l'exercice		Augmentations - déductions de l'exercice		Diminutions - amortissements - déductions des amortissements sortis d'usage et cédés		Montant des amortissements en fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RF		RF		RF		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PE		PG		PH	
TOTAL I		RN		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PI		PN		PI	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Véhicule de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Outillage et équipements divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QL		QV		QW		QX	
TOTAL GENERAL (I + II)		RN		WP		WQ		WR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Description des immobilisations		DOUVEAUX			RÉGRÉS				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Moins de 5 ans	Colonne 3 Amortissement linéaire exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Moins de 5 ans	Colonne 6 Amortissement linéaire exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		N0	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial		R0	R1	RR	R5	R1	R1	RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	R1	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I		RW	RX	R5	RZ	S4	S7	SD	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Immobilisations corporelles	Sur constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur acquisitions	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Installations, accessoires et aménagements	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Matériel informatique		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Installations, génie civil divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Matériel de bureau et matériel mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récupérables	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de droits de participation TOTAL III		N1			NM			N0	
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	N8	N1	N1	NV	
Total général des (N2 + N3 + N4 + N5 + N6 + N7 + N8 + N9 + N10 + N11 + N12 + N13 + N14 + N15 + N16 + N17 + N18 + N19 + N20 + N21 + N22 + N23 + N24 + N25 + N26 + N27 + N28 + N29 + N30 + N31 + N32 + N33 + N34 + N35 + N36 + N37 + N38 + N39 + N40 + N41 + N42 + N43 + N44 + N45 + N46 + N47 + N48 + N49 + N50 + N51 + N52 + N53 + N54 + N55 + N56 + N57 + N58 + N59 + N60 + N61 + N62 + N63 + N64 + N65 + N66 + N67 + N68 + N69 + N70 + N71 + N72 + N73 + N74 + N75 + N76 + N77 + N78 + N79 + N80 + N81 + N82 + N83 + N84 + N85 + N86 + N87 + N88 + N89 + N90 + N91 + N92 + N93 + N94 + N95 + N96 + N97 + N98 + N99 + N100)		NW		NY			NZ		

CADRE C

**MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES***

Frais d'émission d'emprunt à évaluer		Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations		SP		SR	

* Des espaces non affectés à cette rubrique sont laissés dans la notice n° 2032.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2022

Document communiqué en vertu de la loi n° 2016-919 du 7 juin 2016
relative à la transparence de l'information financière.

Designation de l'entreprise : A.D.M. Peintures		Néant ☒			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A III) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 50 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations : - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6O	6P	6Q
		6R	6S	6T	6U
	Sur stocks et en cours	6X	6Y	6Z	7A
	Sur comptes clients	6V	6W	6X	6Y
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6Z	6A	6B	6C
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UI	UJ		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du CGI.				10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2022

Document communiqué en vertu de la loi n° 2017-133 du 27 septembre 2017 relative à la transparence de l'information financière et à la lutte contre la fraude

Designation de l'entreprise : A.P.M. PAINCHAS		Formulaire déposé au titre de l'IR : ET		Neant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2021		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à long terme et décaissements)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-1 du CGI et autres amortissements non déductibles)		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-1 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 231 sexies D))		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des plus-values nettes non exonérées (art. 39-1 du CGI)		XX		
	Amendes et pénalités		WI	Charges financières (art. 39-1 du CGI et 212 bis)		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOI-SD)					Y7		
	Quote-part W1		L7		K7			
	Régime d'imposition des participants et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)			Y8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			YN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions			YO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					XR			
Réintégrations diverses à déclarer sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1 du CGI)	SD	Zones d'entreprises à activité excédentaire	SW			
				Quote-part de 12 % des plus-values à l'impôt	MS			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3			
					TOTAL I	WR		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *					WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)					WU			
Régime d'imposition des participants et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV		
			- Imposées au taux de 0 %			WU		
			- Imposées au taux de 19 %			WP		
			- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WV		
			- Imputées sur les déficits antérieurs			XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					Y6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			ZA			
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 39% (art. 223B du CGI)					ZN			
Mesures d'amortissement	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					ZY		
	Majoration d'amortissement *					ND		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Impression des livres et des documents	K9	Impression des livres et des documents	L2	Exonération des plus-values	L5	
		Impression des livres et des documents	K3	Impression des livres et des documents	K3	Exonération des plus-values	PA	
		Impression des livres et des documents	IF	Impression des livres et des documents	IF	Exonération des plus-values	XC	
Impression des livres et des documents		PC	Impression des livres et des documents	PC	Exonération des plus-values	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					XS			
Deductions diverses à déclarer sur feuillet séparé	Contrat d'assurance	Y5	Contrat d'assurance	YH	Contrat d'assurance	YI		
	Donation en part	YA	Donation en part	YB	Donation en part	ZI		
	Donation en part	YD	Donation en part	YI	Donation en part	YI		
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	XU	13 371	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					XI			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					NN		13 371	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOI-SD

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2022

Désignation de l'entreprise : <u>A.D.M. Leintzheim</u>				Neant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 - K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	13 371
Total des déficits restant à reporter (= somme K6 + YJ)				YK	13 371
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I 1 ^{er} bis A1 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I 1 ^{er} bis A1 2 du CGI*			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9I
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-2			YN		YO
			▼ ligne WI		▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	U1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2022

Désignation de l'entreprise : A.D.H. Peintures										N° de déclaration : 1	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice précédent à celui pour lequel la déclaration est établie	00	12 936	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales Z3 - Autres réserves ZD	Z3					
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	01	15 015			Dividendes	ZE				
	Prélèvements sur les réserves	02				Autres répartitions	ZF				
	TOTAL I	03	27 951			Report à nouveau	ZG	27 951			
						TOTAL II	ZH	27 951			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix, le montant des biens mis en crédit-bail)						17		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	- Fillets portés à l'escompte et non échus								YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance								YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (déterminer les biens loués, les surfaces en location, les dates de début et de fin)						18		YQ		
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	- Remboursements d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								YS	2 825	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	- Autres comptes (déterminer les comptes, les montants, les dates de début et de fin)						19		YU	3 098	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZI	5 923	
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle*, CFE, CVAI								YW	1 163	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (déterminer les impôts, taxes et versements assimilés)						20		YZ		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YN	1 163	
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	1 016	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019)*								OB	2 781	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*								OS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé sans effet associatif à raison des sommes mises à la disposition de la société*								ZK		
	- Numéro de centre agréé*						XP				
	- Titulaires et participations (liste au 2059-G prévu par art. 8 II de l'ann. III au CGI)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 1 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH		
RÉGIME DE GROUPE	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Phycales	JK		Phycales	JL		
					Phycales	JM		Phycales	JN		
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Phycales	JN		Phycales	JO		
					Phycales	JP		Phycales	JP		
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2038 N° 1 pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2022

Exemple : 480 000 € HT (100 %)
100 % de plus-value d'imposition

Désignation de l'entreprise : A.D.M. Eclairages

Scant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés ¹	Valeur d'origine ²	Valeur nette revalorisée ³	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ⁴	Autres amortissements ⁵	Valeur résiduelle ⁶
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

I - Immobilisations*	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ¹	Court terme	Long terme ²			Plus-value taxable à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							
26							
27							
28							
29							
30							
31							
32							
33							
34							
35							
36							
37							
38							
39							
40							
41							
42							
43							
44							
45							
46							
47							
48							
49							
50							
51							
52							
53							
54							
55							
56							
57							
58							
59							
60							
61							
62							
63							
64							
65							
66							
67							
68							
69							
70							
71							
72							
73							
74							
75							
76							
77							
78							
79							
80							
81							
82							
83							
84							
85							
86							
87							
88							
89							
90							
91							
92							
93							
94							
95							
96							
97							
98							
99							
100							
101							
102							
103							
104							
105							
106							
107							
108							
109							
110							
111							
112							
113							
114							
115							
116							
117							
118							
119							
120							
121							
122							
123							
124							
125							
126							
127							
128							
129							
130							
131							
132							
133							
134							
135							
136							
137							
138							
139							
140							
141							
142							
143							
144							
145							
146							
147							
148							
149							
150							
151							
152							
153							
154							
155							
156							
157							
158							
159							
160							
161							
162							
163							
164							
165							
166							
167							
168							
169							
170							
171							
172							
173							
174							
175							
176							
177							
178							
179							
180							
181							
182							
183							
184							
185							
186							
187							
188							
189							
190							
191							
192							
193							
194							
195							
196							
197							
198							
199							
200							
201							
202							
203							
204							
205							
206							
207							
208							
209							
210							
211							
212							
213							
214							
215							
216							
217							
218							
219							
220							
221							
222							
223							
224							
225							
226							
227							
228							
229							
230							
231							
232							
233							
234							
235							
236							
237							
238							
239							
240							
241							
242							
243							
244							
245							
246							
247							
248							
249							
250							
251							
252							
253							
254							
255							
256							
257							
258							
259							
260							
261							
262							
263							
264							
265							

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2022

Document communiqué en vertu
de la Loi n° 62-514 du 28/05/62

Désignation de l'entreprise : A.D.M. Peintures Néant ☒

0 : Exercice en cours

1 : Exercice précédent

0 : Capital (en euros) au début de l'exercice précédent (exercice n° 0) à 12,8 %

1 : Contre-mesures de l'exercice du titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées

2 : Contre-mesures de l'exercice n° 2014 (exercice n° 0)

3 : Contre-mesures de l'exercice n° 2014 (exercice n° 0) contre-mesures de l'exercice n° 2014 (exercice n° 0)

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes	N+1			
Moins-values nettes	N+2			
Moins-values nettes	N+3			
Moins-values nettes	N+4			
Moins-values nettes	N+5			
Moins-values nettes	N+6			
Moins-values nettes	N+7			
Moins-values nettes	N+8			
Moins-values nettes	N+9			
Moins-values nettes	N+10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F+G+H
		A 19 % ou 15 %	A 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice	A 15 % ou 12,8 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes	N+1					
Moins-values nettes	N+2					
Moins-values nettes	N+3					
Moins-values nettes	N+4					
Moins-values nettes	N+5					
Moins-values nettes	N+6					
Moins-values nettes	N+7					
Moins-values nettes	N+8					
Moins-values nettes	N+9					
Moins-values nettes	N+10					

0 : Les plus-values et les moins-values à long terme imposables aux titulaires de 2014 (exercice n° 0) imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,8 % (article 219 F du CGI) pour les exercices relevant du régime de l'article 2059 C-SD 2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2017

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFiP N°2059-D-SD 2022

formulaire obligatoire
l'article 53 A du Code
général des impôts

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>A.D.M. Peintures</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (3)		
		donnant lieu à complément d'impôt (2)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: A.D.M. Peintures

Néant ☐

Exercice ouvert le: 01/01/2021 et clos le: 30/06/2022

Données en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *	YP	1,00
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	1,00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	6 604
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	6 604

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	ON	1 186
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	6 661
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	6 847

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	(1 343)
---	----	---------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	(1 343)
--	----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	6 604
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HY	1,00
Période de référence	GY	01/01/2021 - 30/06/2022
Date de cessation	HR	/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs

Société par actions simplifiée unipersonnelle
" A.D.M. PEINTURES "
AU CAPITAL DE 2.000 €
Siège social : 1, allée des pervenches
93330 Neuilly sur Marne
RCS Bobigny 840.660.526

PROCES-VERBAL
DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU
TREIZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT DEUX

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE TREIZE OCTOBRE
A SEIZE HEURES
13 octobre 2022 à 16h

L'Associé unique de la SASU "A.D.M. Peintures", au capital de deux mille euros, divisé en 200 actions de 10 euros chacune, se sont réunis au siège social, sur convocation verbale faite par le Président **Monsieur MATLOUB Atef**.

Est présent :

Monsieur MATLOUB Atef

Né le 21 janvier 1978 à Fayum (Egypte), de nationalité égyptienne
demeurant au 1, allée des pervenches 93330 Neuilly sur Marne
associé unique, détenteur de **200 actions**

TOTAL égal au nombre d'actions composant
le CAPITAL SOCIAL

200 actions

MATLOUB Atef préside l'Assemblée. Il constate que l'associé unique est présent, et déclare l'Assemblée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

MATLOUB Atef rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition du membre de l'Assemblée :

A. M

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2022,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 et quitus à la gérance,
- Rémunération du gérant,
- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le **30 juin 2022**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant apparaître une perte nette net de **13.371 euros**.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 juin 2022 quitus de sa gestion au Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A . M

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence qui décide d'affecter la perte nette de **13.371 €** de la manière suivante :

- Perte nette de l'exercice **13.371 €**
- Au compte Report à nouveau **13.371 €**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que la rémunération brute du président, pour cet exercice, s'est élevée à **14.276** euros, observation faite que l'ensemble des charges sociales afférentes à la rémunération de la présidence est supportée par la Société.

En outre, le président pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Mr MATLOUB Atef
Associé unique et Président



**Société par actions simplifiée unipersonnelle
" A.D.M. PEINTURES "
AU CAPITAL DE 2.000 €
Siège social : 1, allée des pervenches
93330 Neuilly sur Marne**

RCS Bobigny 840.660.526

**RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2022**

Monsieur,

Nous vous avons réuni en **Assemblée Générale Ordinaire** annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le **30 juin 2022**, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons que les états financiers ont été établis dans le respect du principe de permanence des méthodes d'évaluation et de présentation des comptes soumis à votre approbation, afin de faciliter la comparabilité des comptes annuels successifs.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN 2022

- Notre chiffre d'affaires s'est élevé à **5.504** euros en 2022 contre **163.708** euros en 2021.
- Nos charges d'exploitation se sont élevées à **18.875** euros en 2022 contre **153.193** euros en 2021,
- Le compte de résultat fait ressortir une perte nette de **13.371** euros en 2022 contre un bénéfice net de **10.515** euros en 2021.

A. M

PERSPECTIVES POUR 2023

L'année 2022 a été catastrophique pour notre entreprise. Nous avons arrêté de travailler avec notre unique client. Nous sommes donc à la recherche de nouveaux marchés.

Nous espérons une reprise d'activité en 2023.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement important n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes qui pourrait avoir une incidence significative sur les comptes.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance décide d'affecter la perte nette de **13.371** euros de la manière suivante :

Perte nette de l'exercice	13.371 €
Au compte Report à nouveau	13.371 €

PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

La société n'a procédé à aucune prise de participation, ni de contrôle sur une société ayant son siège sur le territoire de la République Française.

CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article **223 du Code Général des Impôts**, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de **l'article 39/4 du même Code**.

Nous vous remercions de votre présence à l'Assemblée,

Et espérons que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous seront soumises.

La Présidence

